

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
du VAL-DE-MARNE

ARRONDISSEMENT
de CRÉTEIL

MAIRIE
DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

LIVRET de FAMILLE

*Application du décret n° 74-449 du 15 mai 1974 modifié
et de l'arrêté du 1^{er} juin 2006
(modifié par les arrêtés du 20 août 2008, du 29 juillet 2011,
du 24 mai 2013, du 14 décembre 2017
et du 10 janvier 2020).*

(1) Epoux ou Père

Prénoms Christophe

Nom ⁽²⁾ BRACHET

Né ⁽³⁾ le 22 Août 1983
à 00 heures 15 à Yvelines Cléry et
Yerres
fils ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Georges BRACHET

et de ⁽⁵⁾ Martine, Noëlle MICHEL

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1613
le ⁽⁶⁾ 07 juil. 2021

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil



Mariage célébré à _____
Il a été déclaré _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾

(1) Epouse ou Mère

Prénoms Caroline Cécile Marie

Nom ⁽²⁾ TISSIER

Née ⁽³⁾ le 11 août 1987
à 1 heures 05 à Sèvres
(Hauts-de-Seine)
fille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Jean-Pierre Joseph
André TISSIER

et de ⁽⁵⁾ Féderique Catherine Marie
BOUCAUT

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 845
le ⁽⁶⁾ 27 juillet 2021

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil



le _____ à _____ heures _____

le _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ».

(4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(5) Prénoms et nom des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M...., notaire à... ».

(1) Prénoms _____

Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°_____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Prénoms _____

Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°_____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Premier ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 1502

Le 06 Juin 2021 à 03 heures 23

est né(e)⁽²⁾ Mathéïs, Lou-Evan
TISSIER BRACHET suivant
déclaration conjointe du 08
Juin 2021

1^{re} partie : TISSIER

2^{de} partie : BRACHET)

du sexe Masculin à Villeneuve-Saint-Georges
(Val-de-Marne)

(3) _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 08 Juin 2021 en mairie
ville par le père.

Délivré conforme aux registres, le 09 JUIN 2021

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°_____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...) » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « (prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ..., » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».